

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2017**

Date convocation : 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VOLEON Daniel, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames ARMAND / GUIRAUD/ MARTIGNY/ TREISSEDE/ ESPERT/PORTALES

Messieurs / COULON / FABRE / JAMES/ VOLEON/ CLEMENT/VERDIER /COUVE

Absent(es) : Messieurs GALANT et DURAND

Procuration(s) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame ARMAND Marie-Paule a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Marie-Paule ARMAND a été élue secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance, les conseillers l'approuvent et signent le registre.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

**DELIBERATION N°2017-35  
BUDGET PRIMITIF 2017  
MAIRIE M14**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la mairie pour l'année 2017,

SECTION FONCTIONNEMENT PREVISIONS :

DEPENSES ET RECETTES : 672 049 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES ET RECETTES : 437 169 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 présenté.

**DELIBERATION N°2017-36  
BUDGET PRIMITIF 2017  
PHOTOVOLTAIQUES M4**

Monsieur le Maire présente le budget primitif PHOTOVOLTAIQUES pour l'année 2017,

SECTION FONCTIONNEMENT PREVISIONS :  
DEPENSES ET RECETTES : 20 773 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT :  
DEPENSES ET RECETTES : 18 519.32 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 présenté.

L'assemblée discute sur la possibilité de renégocier le prêt en cours sur ce budget, demande que des renseignements soient pris.

**DELIBERATION N°2017-37**  
**SYNDICAT MIXTE FERME DES MASSIFS DES LENS ET DES PIGNEDES**  
**APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Monsieur le Maire présente les statuts du nouveau Syndicat LENS PIGNEDE ; après délibération,, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les statuts présentés et annexés à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts présentés et annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017-38**  
**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;  
Considérant que le chemin rural séparant les parcelles B620 B550 et B544 , sis, n'est plus utilisé par le public.

*Cette voie n'étant plus utilisée comme voie de liaison par les usagers qui utilisent la voie dite « Ancienne Route de Saint-Géniès »*

*Considérant l'offre faite par M et Mme GARCIA pour acquérir une partie dudit chemin qui sépare deux de Ses parcelles.*

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

**Constate** la désaffectation du chemin rural,

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**Demande** à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

## **MODALITE ET PROCEDURE AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire explique que les procédures d'aide financière du Conseil Général ont changé. Il s'agit de présenter un dossier par an (hors financement spécifique comme amendes de police...) avant septembre, le Conseil Général étudie le dossier, nous avons une réponse au printemps de l'année qui suit et l'argent si le dossier est validé peut-être débloqué à partir de juin au fur et à mesure des paiements.

Monsieur le Maire propose de faire un dossier global : Rénovation, mise aux normes et sécurisation des bâtiments communaux comprenant : l'ensemble des projets sur les bâtiments Ecole Foyer Mairie que nous avons :

- Sécurisation (alarmes, caméra....)
- Mise aux normes (accessibilité handicapés)
- Création d'un wc de plus dans l'école,

Monsieur le Maire souligne que ce projet global serait présenté ainsi sous réserve de l'avis sur la faisabilité des services du Conseil Général chargés d'étudier ces dossiers.

Compte tenu qu'il n'y a qu'une aide sur un dossier par an il est de notre intérêt de présenter le dossier de travaux le plus conséquent.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite qu'un dossier soit fait dans ce sens.

## **PERSONNEL COMMUNAL REMPLACEMENT ET AIDE A L'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire explique que vu l'agrandissement du village, les multiplications des tâches incombant à l'agent technique, il serait souhaitable d'embaucher une personne sur un contrat de 3 à 6 mois pour seconder l'agent technique et le remplacer.

En effet, jusqu'à présent l'agent technique était aidé par les élus (maire et adjoints) mais cela devient de plus en plus difficile à maintenir et l'embauche d'un jeune inexpérimenté durant l'été ne semble pas suffisant.

Une discussion s'en suit, sur le profil du poste, les heures, la durée du contrat les modalités d'embauche.

11 membres de l'assemblée sont d'accord pour le principe d'une embauche occasionnelle sur un contrat à durée déterminée, toutefois des précisions sont demandées concernant les qualités requises pour ce poste, les possibilités éventuelles de contrat aidé.... Des informations seront prises avant de déterminer les modalités précises d'embauches.

2 élus s'abstiennent préfèrent attendre d'avoir d'autres précisions.

## **ANIMATIONS NATURALISTES : SORTIE SUR LES CHAUVES SOURIS PROPOSEE PAR NIMES METROPOLE**

Demander au Conseil son avis sur le message de Nîmes Métropole pour une sortie naturaliste le 07 juillet sur le thème des chauves-souris.

Le Conseil est d'accord.

## **DELIBERATION N°2017-39 TRAVAUX COUR ECOLE**

Monsieur le Maire explique que des racines d'arbre ont abîmé la cour de l'école et ces dégradations représentent un risque pour les enfants (chute), Monsieur le Maire propose donc de refaire le goudronnage de la cour durant les prochaines vacances scolaires et présente le devis de la société Lautier Moussac pour un montant de 6 698 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la réalisation des travaux de goudronnage de la cour de l'école,
- Accepte l'offre faite par la société LAUTIER MOUSSAC pour un montant de 6 698 € H.T
- Autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense en section d'investissement du budget et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **DELIBERATION N°2017-40 TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire explique que pour éviter des problèmes de ruissellement et débordement du fossé près du stade, il est nécessaire d'effectuer quelques travaux : démolir le passage busé existant et poser une nouvelle buse.

Monsieur le Maire présente le devis de JFT pour un montant de 4 850 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la réalisation des travaux précités,
- Accepte l'offre faite par la société JFT pour un montant de 4 850 € H.T
- Autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense en section d'investissement du budget et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **DELIBERATION N°2017-41 TRAVAUX ELECTRIQUES STADE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique que le coffret électrique situé au stade municipal permettant notamment le branchement lors de diverses fêtes et manifestations a été dégradé, il convient donc de le remplacer.

Monsieur le Maire indique que le coût de l'opération est de 693.55 € H.T. et compte tenu de la nature de cette acquisition, il propose de payer cette facture en section d'investissement du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à payer cette acquisition et les frais liés à l'installation en section d'investissement du budget.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Devis saur compteur rue du Mûrier, Monsieur le Maire présente le devis de la SAUR pour un montant 2 437.57 € H.T à la majorité absolue des suffrages exprimés le Conseil Municipal rejette le devis jugé trop onéreux car consacré à l'arrosage de l'aménagement de l'espace vert rue du Tilleul, une autre solution devra être trouvée.
- Invitation inauguration nouveaux locaux Lautier le 05 mai à 16h30 à Moussac  
4 élus souhaitent y aller.
- NIMES METROPOLE : Evoquer les différentes réunions, proposition d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé.  
Il est expliqué que deux techniciens sont venus évoquer le service informatique de Nîmes Métropole avec la possibilité pour la bibliothèque pour un coût de 200 € par an.
- Marché du terroir le 30 avril
- M COUVE demande de faire nettoyer les lampadaires.

Séance levée à 23h30